



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 330'000.- TTC pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un camion de ramassage du compost.

(du 16 janvier 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, le Service des espaces publics (SEP) doit remplacer un camion de ramassage des déchets verts (compost), de la marque Scania, âgé de 25 ans (1^{ère} mise en circulation en 1993).

Le nouveau véhicule composé d'un châssis-cabine, devra être équipé d'une benne pour le ramassage et l'évacuation des déchets compostables. Le chargement, respectivement l'évacuation devra s'effectuer à l'arrière. Celui-ci sera utilisé pour les tournées de ramassage en ville durant toute l'année, été comme hiver. Ces tournées impliquent de nombreux arrêts-départs sur de courtes distances, c'est pourquoi, une boîte de vitesses automatique sans pédale d'embrayage sera nécessaire afin d'améliorer le confort du chauffeur tout en préservant la mécanique. Une charge élevée sur les essieux aussi bien avant, qu'arrière est nécessaire. Le camion-benne doit pouvoir supporter une charge utile importante de 5'000 kg, en faisant abstraction de son poids propre.

Pour garantir son utilisation pendant la période hivernale, le véhicule aura besoin de plusieurs groupes de vitesses (courtes et longues) pour circuler en terrains difficiles.

L'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion-benne pour la récolte d'ordures ménagères réalisé en 2013, en procédure sur invitation (marchés publics) pour le châssis-cabine et en gré à gré pour la superstructure, a vu comme vainqueur un châssis-cabine SCANIA composé d'une superstructure (benne) Stummer. Les caractéristiques d'un camion effectuant les tournées de ramassage des ordures ménagères sont identiques à celles du compost.

A ce stade, expérience faite avec les autres fournisseurs, il ne nous est pas possible de chiffrer avec précision le prix de ce véhicule, sans pour autant compromettre le principe des marchés publics. Néanmoins, selon notre expérience, le montant final devrait s'articuler à environ CHF 330'000.00 TTC.

Châssis-cabine	CHF 132'000.-
Plus-value boîte automatique	CHF 20'000.-
Superstructure	CHF 153'000.-
Total HT	CHF 305'000.-
TVA 7.7%	CHF 23'485.-
Total arrondi TTC	CHF 330'000.-

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Cet investissement est indispensable pour accomplir les prestations courantes du service des espaces publics.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement est de CHF 330'000.- TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 6,7 % (env. 15 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5% sur CHF 165'000.-.

Amortissement : CHF 330'000.- x 6,7 %	CHF	22'110.00
Intérêts 2,5 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	4'125.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	26'235.00

Cet investissement, non soumis au mécanisme de maîtrise des finances, a été inscrit au budget 2019 pour un montant de CHF 330'000.- sous le centre 725 Déchets des personnes physiques.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

Ce véhicule est destiné à être utilisé uniquement par nos services.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule n'était soumis à aucune normalisation particulière des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, on s'attend à une diminution de 10 à 15 % de la consommation de diesel.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Nous proposons l'achat du châssis-cabine en procédure sur invitation. Pour ce qui est de la benne à déchets, nous souhaitons l'acheter en procédure de gré à gré, afin d'être compatible avec nos outils d'entretien, mais aussi et surtout pour la polyvalence des différents utilisateurs à l'arrière du camion. En effet, la standardisation évite des erreurs/accidents en cas de remplacement du personnel titulaire du camion. Les bienfaits de cette standardisation se répercuteront aussi sur les mécaniciens.

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les trois dernières années, les frais cumulés du véhicule actuel correspondent à près de CHF 68'000.- HT, celui-ci sera donc mis en vente.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 15.01.2019, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente
Katia Babey

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 330'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule.

Article 2

Ce crédit figurera aux comptes d'investissements du service 725 Déchets des personnes physiques.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6,7 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler